# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Joumada II 1447
12 Décembre 2025

N° 168

41ème année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **3280**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **3284**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **3290**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **3291**
Avis aux créanciers..... **3296**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **3298**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **3300**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **3301**
**Divers**
Avis au public..... **3301**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Nomination d'une Directrice Générale par intérim**

**SOCIETE BH LEASING**

**(Filiale de Groupe BH BANK)**

**S.A au capital de 35.000.000 DT**

**Siège social : Rue Zohra Faiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajène 1082**

**Identifiant unique : 0587756X**

En vertu du PV du Conseil d'Administration de la BH LEASING du 31 octobre 2025, enregistré à la Recette des Finances de Charguia en date du 6 Novembre 2025 sous le N°25813568 quittance n°M125281 déposé au Registre National des Entreprises le 11 Novembre 2025 sous le N°2025205484, il a été décidé de nommer :

Madame Thouraya M'Zoughi en tant que Directrice Générale par intérim.

Et ce à compter du 31 octobre 2025.

2025R03511SANB2

---

**Notice**

**Augmentation du capital**

**FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE S.A**

**Identifiant Unique : 0345551 R**

**Société anonyme**

**Au capital de 34.533.310 dt**

**Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Z.I - La Charguia II - Ariana - Tunis**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2025 enregistré à la recette des finances Menzel Jemil en date du 9/12/2025 sous le n°25502087 quittance n°062634 dont un projet a été déposé au centre du registre national des entreprises le 10/12/2025 sous le n°14087 suivant certificat d'un projet d'augmentation du capital, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4316690 DT et ce par la création et l'émission de soixante et un mille six cent soixante sept (61 667) actions nominatives nouvelles à un prix d'émission de soixante et onze Dinars trois cent vingt cinq millimes (71,325 TND) pour un montant global de quatre millions trois cent quatre vingt dix huit mille trois cent quatre vingt dix huit dinars sept cent soixante quinze millimes (4398 398,775TND) composé d'un nominal de quatre millions trois cent seize mille six cent quatre vingt dix (4316 690) Dinars Tunisiens et majoré d'une prime d'émission de quatre vingt et mille sept cent huit dinars sept cent soixante quinze Millimes (81 708,775 TND) à libérer intégralement à la souscription pour porter le capital social de trente quatre millions cinq cent trente trois mille trois cent dix Dinars Tunisiens (34 533 310 TND) à trente huit millions huit cent cinquante mille Dinars Tunisiens (38 850 000 TND), divisé en cinq cent cinquante cinq mille (555000) actions de soixante dix Dinars (70) de nominal chacune.

Cette augmentation de capital se fera à la valeur d'émission de 71,325 Dinars par action et sera libérable en totalité lors de la souscription.

Le délai du droit de souscription a été fixé à 30 jours à compter de la date de publication de la présente notice au JORT. Ce délai peut être clôturé par anticipation en cas de souscription intégrale avant son expiration.

Les souscriptions se feront au siège social de la société sis : 16, rue des entrepreneurs - la Charguia 22035 Ariana.

Les fonds provenant de la souscription seront versés au compte indisponible n°08003000513201264665 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie - agence 51 Tunis.

2025R03518SANB2

**Société Régionale de Transport de Siliana**

**Société anonyme**

**Capital social : 3.123.700 Dinars**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba 6100 Siliana**

**MF : 1532276T/A/M/000**

Suivant procès-verbal du conseil d'administration exceptionnel en date du 02 décembre 2025 enregistré à la recette des finances Siliana le 4 décembre 2025 enregistrement n°25702988 Quittance n°M044720, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 6 décembre 2025, dossier n°2025212462 il a été décidé :

1- La nomination de Mr Aymen Zribi en tant que membre représentant le ministère de transport au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Siliana, et ce, en remplacement de Mr Nizar Farhati.

2- La nomination de Mr Aymen Zribi en tant qu'administrateur délégué pour la gestion de la société régionale de transport de Siliana, et ce, en remplacement de Mr Nizar Farhati, et lui accorder, ou à toute personne à qui il délègue, tous les pouvoirs pour exercer ses fonctions dans le cadre des statuts de la société et la règlementation en vigueur et accomplir toutes les formalités d'enregistrements, de dépôt et de publication requises par la loi conformément aux dispositions de l'article 210 du code des sociétés commerciales et l'article 19 du statut constitutif de la société.

2025R03520SANB2

---

**SOCIETE DEVELOPPEMENT PACKAGING**

**Société anonyme**

**IU : 1679127P**

**Capital social : 1.540.000 Dinars**

**Adresse : Zone Industrielle Ghraba, rte de Tunis km 24 Sfax**

Suivant P.V du 14/11/2025 enregistré à la recette des finances de Sfax le 18/11/2025 sous le n°25507190 quittance n°M007711, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social d'un montant de 1540.000 DT pour passer à un montant de 4865.010 DT par l'émission de 332.501 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 DT chacune avec une prime d'émission de 4 DT.

- Suppression du droit préférentiel de souscription

- Modification corrélative des statuts.

Une copie de la convocation de l'A.G.E a été enregistrée au RNE le 10/12/2025.

2025X01656SANB2

---

**Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme**

**Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales**

**MEDITERRANEAN TRACTORS INTERNATIONAL**

**Société anonyme**

**Au capital social de 20.000.000 TND**

**Siège social : 91, Avenue de Carthage Tunis - Tunisie**

**Identifiant unique : 0904085Z**

Montant de l'augmentation du capital social : 6.880.000 TND majoré d'une prime d'émission globale de 344.000 TND.

Objet social : Le commerce international de toute catégorie et quelle qu'en soit la nature et le mode d'exercice en Tunisie et à l'étranger, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 novembre 2025 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises sous le numéro 14065 le 1er décembre 2025.

Nombre d'actions à souscrire : 688.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 TND chacune.

Prime d'émission : 0,500 TND par action émise payable dès la souscription.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet. Chaque actionnaire dispose d'un nombre de voix proportionnelle au nombre d'actions qu'il possède.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société,

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription à l'augmentation de capital seront versés auprès de Amen Bank, agence Mohamed V sur le compte indisponible numéro 07 807 0081340601977 25.

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 nouveau et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu à Borj Chakir, Km 5,5 Séjoumi.

2025404189SANB2

---

**Notice d'information pour l'augmentation du capital**

**DE LA SOCIETE LABORATOIRES TERIAK SA**

**SOCIETE LABORATOIRES TERIAK SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 14.513.940 Dinars**

**Siège social : 25 Rue 8603 ZI Charguia 1 - Tunis**

**Identifiant unique : 0510687H**

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

1. Montant de l'augmentation du capital social : 1600 000 DT en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Objet social : Fabrication et Commercialisation de divers produits pharmaceutiques

3. Durée : 99 ans.

4.Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1/12/2025 a été déposé au registre national des entreprises le 8/12/2025 sous le numéro 2025200628

5. Nombre d'actions à souscrire : 160 000 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer Intégralement lors de la souscription en numéraire,

réservés aux investisseurs à savoir les Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) Zitouna Moucharaka III, Zitouna Moucharaka IV, Zitouna Moucharaka V et FCPR NOUMOU, gérés par Zitouna capital. Les actions sont à souscrire au prix unitaire par actions de 125 DT, dont 10 DT de nominal et 115 DT de prime d'émission pour un montant global de 20.000.000 DT, immédiatement et intégralement exigible à la souscription.

6. Valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars chacune.

7. Apport en nature : Néant.

8. Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

9. Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

10. Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition de conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

11. Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire seront versés sur le compte bancaire de la société ouvert auprès de la Banque Zitouna, dont le siège est sis, agence Charguia l, Angle de Rue de l'industrie et rue de l'énergie atomique 2035 Charguia 1 sous le n°25 104 000 0001543944 94

12. Délai de souscription : 30 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

13. Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été ratifiée par tous les actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société.

2025404190SANB2

---

**Avis**

Décision d'augmentation du capital social de la Banque Tuniso-Libyenne dont le capital s'élève à 100 millions de dinars, sise à l'Avenue Professeur Mohamed Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

Conformément au procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque Tuniso-Libyenne en date du 25 septembre 2025, enregistré le 25 septembre 2025 sous le reçu n° 112507 et sous l'enregistrement n°25711549, déposé au Registre National des Entreprises en date du 29 octobre 2025, il a été convenu comme suit :

- Augmentation du capital de la Banque d'un montant de 152 millions de dinars pour atteindre 252 millions de dinars, et ce par l'émission de 1.520.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 dinars tunisiens chacune, entièrement libérées lors de la souscription.

- Modification de l'article six des statuts en conséquence.

- Délégation au Conseil d'Administration pour constater la réalisation effective de l'opération de l'augmentation.

Les actionnaires sont informés qu'ils disposent d'un délai de 15 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel pour souscrire à cette augmentation, conformément aux dispositions de l'article 301 du Code des Sociétés Commerciales.

2025404197SANB2

---

**IMMOBILIERE DES OEILLETS**

**S.A. au capital du 900.000 D**

**Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis**

**R.N.E : 0614700 K**

**Matricule Fiscal : 614700KPM000**

**CNSS : 210261-62**

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 27/11/2025, il a été décidé la nomination de Monsieur Mohamed Wassim Ben Ameur Directeur Général par intérim de la société, avec tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27/11/2025 a été enregistré à la recette des Finances de Bardo le 01/12/2025 sous le n°28805456 quittance n°Mo87101 et déposé au registre national des entreprises de Tunis le 4/12/2025.

2025404208SANB2

---

**Dissolution de la Société**

**Nomination d'un Liquidateur et Avis aux Créanciers**

**STB MOYENS GENERAUX**

**(Filiale du Groupe STB)**

**«Société en liquidation»**

**Société anonyme**

**Au capital de 500.000 Dinars**

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N°1358262L**

**Matricule Fiscal N° : 1358262L/A/M/000**

**Affiliation à la CNSS N° : 00544253-83**

**Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs Bab Bhar - 1000 - Tunis**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

tenue le vendredi 28 Novembre 2025, enregistré à la recette des finances Habib Thameur - Tunis, le 5 décembre 2025 sous le n° 25503405 - Quittance n°M063066, il a été décidé la dissolution de la société STB Moyens Généraux à cause de la fin de son activité sociale et la désignation de M. Sobhi Agrebi en qualité de liquidateur en lui conférant et ou son mandataire tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôts, des publications légales et autres.

Les créanciers éventuels sont invités à remettre les preuves de leurs créances au liquidateur au siège de la société sis à la rue des entrepreneurs n°1 - 3ème étage - Bab Bhar - 1000 Tunis du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de publication et de parution du présent avis au JORT.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 8 décembre 2025.

2025404210SANB2

---

**Dissolution de la Société**

**Nomination d'un Liquidateur et Avis aux Créanciers**

**STB SECURITE & GARDIENNAGE**

**(Filiale du Groupe STB)**

**«Société en liquidation»**

**Société anonyme**

**Au capital de 200.000 Dinars**

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N°1431393M**

**Matricule Fiscal N° : 1431393M/A/M/000**

**Affiliation à la CNSS N° : 552450-35**

**Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs Bab Bhar - 1000 - Tunis**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le vendredi 28 novembre 2025, enregistré à la recette des finances Habib Thameur - Tunis, le 5 décembre 2025 sous le n° 25503404 - Quittance n°M063065, il a été décidé la dissolution de la société STB Sécurité & Gardiennage à cause de la fin de son activité sociale et la désignation de M. Sobhi Agrebi en qualité de liquidateur en lui conférant et/ou son mandataire tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôts, des publications légales et autres.

Les créanciers éventuels sont invités à remettre les preuves de leurs créances au liquidateur au siège de la société sis à la rue des entrepreneurs n°1 - 3ème étage - Bab Bhar - 1000 Tunis du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de publication et de parution du présent avis au JORT.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 8 décembre 2025.

2025404211SANB2

---

**SOCIETE BUILDING DEPARTMENT BEN MAHMOUD SARL**

**Capital : 16000 DT**

**Siège social : 09 Takacim El Fol Jardin El Menzah 2 - 1082 Ariana**

**Identifiant unique : 1505280L**

**N° CNSS : 592784-17**

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2025 enregistré le 9/7/2025 à la Recette des Finances de Cité Ettadhamen sous le n°25703763, quittance n°M065750, et déposé au Registre National des Entreprises le 17/7/2025, les décisions suivantes ont été prises :

1- L'acte de cession des parts sociales en date du 28/5/2025, enregistré le 27/6/2025 à la Recette des Finances de Cité Ettadhamen sous le n°25103598, quittance n°M061591, à travers lequel Monsieur Skander Ben Mahmoud cède 50 parts sociales à Madame Afef Dallali.

2- La révocation de Monsieur Skander Ben Mahmoud de son poste de gérant, et la nomination de Monsieur Mohamed Nejib Zabi en tant que nouveau gérant,

3- Changement de la dénomination sociale : la nouvelle dénomination est : IDEAL DEPARTMENT ZABI

4- Changement du siège social, le nouveau siège social de la société est sis au : 39, Les UV 4, Menzah 6, Ariana - 2091.

2025404218SANB2

---

**STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Société de représentation et distribution SORAD**

**SUARL au capital de 40 000 dt à la Route de Gabès - Médenine 4100**

**Identifiant unique : 0941152B-B-M-000**

Suivant P.V de l'A.G.O du 17/3/2025 enregistré à la recette des finances Médenine le 19/3/2025 quittance n° 31643 sous le n°25701801 et suivant P.V de l'A.G.E du 17/3/2025 enregistré sous quittance n°31644 sous le n°25501802, dont un exemplaire de chacun a été déposé au registre national des entreprises à Ben Arous, le 26/5/2025 sous le n°202539764.

Il a été décidé ce qui suit :

Assemblée générale ordinaire :

1- Approbation des comptes des exercices 2010 à 2023

2- Quitus au gérant de mêmes périodes de 2010 à 2023

3- Distribution des bénéfices.

Assemblée générale extraordinaire :

1- Augmentation du capital social de 40000 dt à 150 000 dt par incorporation les bénéfices antérieurs

2- Distribution des bénéfices

3- Affectation des résultats de l'exercice 2007 à 2019.

2025R03516SRUB2

---

**AUTRES SOCIETES**

**Prolongation du mandat d'un comité du conseil d'administration**

**D'un Groupement de Développement Agricole**

Selon décision du délégué de Moknine en date du 20/11/2025 et

selon PV en date du 3/10/2025, enregistré à la recette des finances de Moknine le 5/11/2025 sous N°25802586 quittance N°M084316, il a été décidé la prolongation du mandat du comité du :

Groupement de Développement Agricole El Khayrat à Amiret Touazra - Moknine pour une durée de 6 mois avec les pleins pouvoirs, et qui se compose :

- Président : Mr Hassen Ben Fredj Othmen

- Trésorier : Mr Jalel Ben Mahmoud Moussa.

2025S01649SODB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Cession d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé du 02/02/2024, enregistré le 6/02/2024 à la RF d'Hammam-Lif quittance n° M008604 Mr. Riadh Elamri a cédé à Mme. Loussaief Akila le FC Café, avec tous ses éléments sis à Hammam-Lif, n°11 Rue Pasteur. Hammam-Lif. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 5/12/2025.

2025R03497FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Avec acte sous seing privé signé le 01/12/2025 enregistré à la recette des finances de Kelibia le 02/12/2025 sous le n°M088460 Mohamed Abidi CIN 01841543 demeurant Sahâb Jbel Elhaouaria a vendu la totalité du fonds de commerce à Mouna Ksibi CIN 06402500 la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à cité avenue des Martyrs avenue docteur Brahim Gharbi maintenant Kelibia destiné pour tous commerce.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne suivant l'adresse de l'acheteur indiquée.

Cette vente a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien le 5/12/2025.

2025R03505FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte signé, daté du 02/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 4/12/2025 sous le n°2520572, quittance n°M083301, Mr Ridha Achouri CIN N°06258909, concernant Mme Yosra Esseid CIN 06418759 et Mme Nermine Achouri CIN 14435917 a cédé la totalité du fonds de commerce à La STE Achouri Ridha MF 1784317J représentée par sa gérante Yosra Esseid, ayant comme activité principale café 1ère catégorie situé à l'av Habib Bourguiba Nabeul.

Les oppositions peuvent être reçues chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 10/12/2025.

2025R03508FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite au contrat de vente du fonds de commerce en date du 10/10/2025 enregistré à la recette des finances la Goulette le 14/10/2025 quittance n°11287, enregistrement n°25209053. Non enregistré au registre de commerce. Mme Battikh Mariem a vendu la totalité du fonds de commerce (vente et réparation téléphonique) sis au 01 avenue Carthage Numéro 82 jardins de Carthage Tunis. Les éventuelles oppositions peuvent se faire dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette vente au journal officiel entre les mains de la vendeuse Mme Battikh Mariem à son adresse sise au 01 avenue Carthage Numéro 82 jardins de Carthage Tunis. Cette annonce a été publiée dans les journaux "ESSABAH" et "Le Temps" en date du 24/10/2025.

2025R03514FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat enregistré à la Recette des Finances Mégrine le 28/11/2025 (Quittance n°M096967 Enregistrement n°2509264) STE IZDIHAR POUR EXPLOITATION CAFE a vendu à Mme Douha Wessleti et Mr Jamel Dridi la totalité du fonds de commerce «usage fast food» sis 125 Av Farhat Hached, Sidi Rezig, Mégrine, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir au bureau Maître Anis Ayari Avenue Keireddine Pacha, Pacha Centre Imm B-B 11 4ème étage Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 9/12/2025.

2025R03519FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte du 26/11/2025, enregistré à Monastir le 27/11/2025 (N°25209033 - quittance N°M089877), Mr. Yahia Ajina résident à Impasse Mzali Elmechref Skanes Monastir, a vendu à Mr Mohamed Aouiti résident à Rue Monaco (Dar Yasmine) Skanes Monastir, le fonds de commerce exploité dans la vente des produits médicaux, sis à Rue Chedli Kallala Monastir. Les oppositions se font à l'adresse de l'acquéreur sus-indiquée, dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk du 10/12/2025.

2025S01640FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/12/2025 enregistré à la recette des finances de Sayada le 4/12/2025 (N° de quittance M042815 le numéro d'enregistrement 25201488) Mr Lotfi Hamza Lajili, titulaire de la CIN n°04140185 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sayada à Mr Mohamed

Rayen Miled titulaire de la CIN n° 14037775. Toutes les oppositions sont acceptées exclusivement entre les mains de Mr Lotfi Hamza Lajili domicile 9 rue Tarek Ibn Zied Sayada Monastir dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Achourouk et le Quotidien le 6/12/2025.

2025S01642FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/11/2025 enregistré à la recette des finances Akouda sous le n°25202960 quittance n°47938, Madame Hayet ben Ahmed demeurant à Rue Ferdaouce Tantana Akouda Sousse, a vendu à Madame Behija Kneni demeurant à Cité Ourfilli Akouda Sousse, la totalité du fonds de commerce pour une activité de tous commerces, avec tous les éléments sis à Rue Ali Aderi Akouda Sousse.

Les oppositions sur le règlement du prix de vente doivent être adressées à Rue Ali Aderi Akouda Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 11/12/2025.

2025S01644FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

En vertu de contrat de vente enregistré à la recette des finances le 8/12/2025 sous le N°25206057, quittance N°M069047, Khaoula Miladi a vendu à Marwen Abroud tout le fonds de commerce «espace de beauté khaoula» situé au rez-de-chaussée avenue Ahmed Tawfik II Madani Khzéma ouest Sousse pour l'utiliser dans la vente des matériels électroniques.

Cette annonce a été publiée aux Journaux la Presse et الصحافة datés du 11/12/2025.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au J.O.R.T.

2025S01646FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé en date du 30 octobre 2025 enregistré à la recette des finances Ksar Hellal le 2/12/2025 quittance n°M081677 enregistrement n°25202742.

M. Mohieddine Dimassi Nasra, titulaire de carte d'identité n°04049134, a vendu la totalité du fonds de commerce situé à la Rue Habib Bourguiba Immeuble Rachid Zaguia exploité tout commerce à Mr Wajdi Zaguia titulaire de la Carte d'identité n°06392162.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur dans son adresse située au local Rue Habib Bourguiba Immeuble Rachid Zaguia ksar hellal et ce dans les délais d'oppositions et à partir de la publication de cette publication au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 9/12/2025.

2025S01647FCCC2

---

**Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté du 20/5/2024, signé à la municipalité de Bouficha le 24/05/2024 et enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 02/7/2024, sous reçu n°M041781 et enregistrement n°24201333 selon lequel le fonds de commerce exploité comme Boucherie et dérivés sis à Place 7 Novembre Enfidha a été vendu avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le vendeur : Mohamed Ben Elghzal Ben Mohamed Ghezal.

L'acheteur : Seifeddine Ben Nejib Ben Amor Lazrag.

Le local exploité par le fonds de commerce comme Boucherie est la propriété du domaine public suivant contrat de location.

Le contrat de vente du fonds de commerce sus indiqué a été rédigé par Maître Sahloul Morsi avocat prés la cour de Sousse.

L'avis de vente a été publié au journal Echourouk du 26/11/2025 page.

2025S01650FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 01/12/2025, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 02/12/2025 sous N°25202314 quittance N°M091317. Mr Achraf Bayoudh, titulaire de la CIN N°08498521 a vendu et cédé à Mr Mohamed Amine Abbassi, titulaire de la CIN n°09344908, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente Fruit Sec avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue des catacombes - Cité Ezzahra - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 12/12/2025.

2025S01652FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 27/11/2025 et enregistré à la recette des finances de Mahres le 27/11/2025 sous le n°25201875 et quittance n°M057565, Nouria bent el Hedi Korra, a vendu à Jamel ben Hacen Derouiche demeurant à Nakta Echaffar Mahres Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des produits sanitaires et électriques exploité au local sis à Nakta Echaffar Mahres Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Le présent avis est publié au journal quotidien «Achourouk» et au journal le Quotidien» le 30/11/2025.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de la vendeuse Nouria bent el Hedi Korra à son adresse Nakta Echaffar Mahres Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025X01639FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé daté le 20/11/2025 enregistré à la recette des finances rte de Tunis Sfax le 02/12/2025 sous numéro M121958 Madame Najla Abid dont le numéro de sa C.I.N 05308053 a vendu à Madame Raja Hamri dont le numéro de sa C.I.N n°08888274 la totalité du fonds de commerce sis à la rte Tanyour km 1.5 Sfax.

Toute oppositions peuvent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis entre les mains de Maître Zaghdan Mourad sis au 14 Rue Dag Hammarskjld 2ème étage Sfax.

Cet avis a été publié au journal «le Temps» page 10 et au journal «Essabeh» page 13 du 5/12/2025.

2025X01640FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant le contrat signé le 23/5/2025, enregistré à la Recette des Finances à Sfax le 17/11/2025 sous le n°25204708, quittance n°M117763, M. Zeyani Amir, titulaire du CIN n°08400388, a vendu le fonds de commerce en activité de vente des viandes en détails sis à la route de Tunis Km 1 Moulin, ville immeuble Echefi Sfax, à M. Louati Moez, titulaire de la CIN n°08195871.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien le 6/12/2025.

Tout créancier de précédent propriétaire peut faire opposition au paiement du prix de cette vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au Journal Officiel, au domicile du vendeur, M. Amir El Zayani, sis à la Rue El Hédi Chaker, Sakiet Ezzit, Sfax, lieu fixé pour la réception des oppositions.

2025X01642FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Aboulkacem Echebbi Sfax le 02/12/2025 quittance n°MO9776 enregistrement n°252055730, Wided Dawed CIN n°01179364 a cédé à la Sté CROISSANTERIE WALID PLUS matricule Fiscal n°1725433J la totalité d'un fonds de commerce exploité au local sis à la rue Majida Boulila immeuble city centre au rez-de-chaussée n°13 Sfax dans l'activité consiste en une Buvette, les oppositions éventuelles doivent se faire entre les mains du rédacteur de l'acte maître Turki Makram sis à l'avenue Aboulkacem Echebbi Immeuble Ellysa centre n°203 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT, cet avis sera publié au journal Echourouk le 9/12/2025.

2025X01643FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé les 12 et 14 novembre 2025 et enregistré auprès de la Recette des Finances Diar El Wafa Sfax le 24/11/2025 sous le numéro d'enregistrement 25205392, reçu n° M107095, M. Kamel Hamza, titulaire de la carte d'identité nationale n°08822645 délivrée le 13/7/2005, identifiant unique 1440498X, demeurant à la Route El Ain, km 4, ruelle Drira, Sfax, a vendu à Mme Mouna, fille de Lotfi Ben Abdelhamid Chtourou, titulaire de la carte d'identité nationale n°08782066 délivrée le 4 mars 2022, demeurant à la Route El Afrane, km 4, ruelle Echarli, Sfax, identifiant unique 1252922S, l'intégralité du fonds de commerce consistant en un institut privé de musique exploité dans le local situé à l'étage supérieur sis à la Route El Ain, km 1, ruelle El Marrakchi, Sfax.

Toutes les oppositions doivent être adressées à Maître Firas Besbes, avocat près la cour d'appel, dont le cabinet est sis au 46, rue Habib El Maazoun, Immeuble Mondial, 3ème étage, bureau n°17, Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah en date du 9/12/2025.

2025X01644FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances, avenue Habib Bourguiba, Sfax, le 3/12/2025, n° de reçu M100431 et le n° d'enregistrement 25207248, M. Mohamed Mehdaoui, titulaire de la C.I.N n°09109360, a vendu à M. Mohamed Yassine Ghorbel, titulaire de la C.I.N n°11088548, l'intégralité du fonds de commerce exploité dans la vente de fruits secs, avec tous ses éléments matériels et immatériels, ainsi que le droit de location du local situé à la route de Mahraza, km 0,5, Sfax. Les oppositions peuvent être présentées devant le rédacteur de l'acte, Maître Slim Samet, avocat, à son bureau situé à l'avenue Habib Thamer, immeuble Ocean-bleu étage 2, bureau n°22, Sfax, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de l'annonce au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Chourouk le 10/12/2025.

2025X01645FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Chihia le 18/11/2025 sous le n° du reçu M056945 et le n° d'enregistrement 25202505, M. Omar Amara, titulaire de la C.I.N. n° 11031887, a vendu à Mme Ines Borji, titulaire de la C.I.N n°08421585, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de collations, pizzas, crêpes et sandwiches,

dénommé «Chap-lab+», avec tous ses éléments matériels et immatériels, ainsi que le droit de location du local sis à la route de Tanyour km 5, Chihia, Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreuse, Mme Ines Borji, au siège du fonds de commerce vendu, situé à la route de Tanyour km 5, Chihia, Sfax, pendant un délai de 20 jours à compter de la publication de l'annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Ach-Chourouk en date du 10/12/2025.

2025X01646FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 21/11/2025 enregistré à la recette des finances de Gremda en date du 24/11/2025 sous le n°25203372 quittance n°11102391 la société «RE-NEUF» identifiant unique n° 1742396V demeurant à la route de Taniour km 3 ceinture Bourguiba entre Teniour et Kaid Mhamed 3000 Sfax ville a vendu à la société "RE NEUF SFAX" identifiant unique n°1936505F demeurant à la route de Teniour km 3 ceinture Bourguiba entre Teniour et Kaid Mhamed 3062 Sfax la totalité du fonds de commerce exploité comme Blanchisserie Teinturerie et Lave Linge et Autres dans le local sis à la route de Teniour km 3 ceinture Bourguiba entre Teniour et Kaid Mhamed 3062 Sfax. Toute opposition doit se faire entre les mains du vendeur demeurant à la route de Teniour km 3 ceinture Bourguiba entre Teniour et Kaid Mhamed 3000 Sfax ville. Cette vente a été publiée dans le journal Le Quotidien du 9/12/2025.

2025X01653FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ettadhamen en date du 26/11/2025 n°25206927 quittance m 103269 Moemen Nljaoui -Fadi Nijaoui - Oumaima Nljaoui ont vendu à Monsieur Hedi Erbii la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Ibn Khouldoun n°262 et 264 cité Ettadhamen et destiné à tous les commerces A.

Le montant de la cession s'élevé à cent vingt mille dinars.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de monsieur Moemen Nijaoul à l'avenue Ibn Khouldoun n°262 et 264 cité Ettadhamen.

Un extrait a été publié le 8/12/2025 aux journaux Echourouk et la Presse.

2025404188FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte authentique établi par les deux notaires à l'Ariana, Maîtres Mohamed Aziz Neifer et Issam Abidi, en date du 15/11/2025, et conformément au relevé mensuel du rédacteur de l'acte, et inscrit au registre des brouillons sous le numéro 159, folio 154.

Monsieur El Hadi Ben Abdelkader Ben Mohamed Bouzid a fait donation, au profit de son fils Ahmed Ben El Hadi Ben Abdelkader Bouzid, de l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels, dénommé «Bijouterie Bouzid», exploité en tant que bijouterie et située au passage Essoltani n°2, Rue de Carthage n°5, Ariana.

Les oppositions sont recevables au nom du donataire au local objet de la donation, et ce dans un délai maximal de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal «Echourouk» en date du 9/12/2025.

2025404195FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte notarié dressé par Maître SALLEMI Maha et son assesseur en date du 15/9/2025 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 22/9/2025 (quittance n°M109442) suivie par un avenant suivant un acte notarié dressé par Maître Ennaifer Mohamed El Aziz et son assesseur en date du 15/11/2025 enregistré à la recette des finances de l'Ariana suivant le journal mensuel du dit rédacteur de l'acte, monsieur Bouzid Hédi a fait une donation au profit de son fils Bouzid Youssef de la totalité du fonds de commerce exploité comme bijouterie nommée "Société BOUZID de bijouterie et de joaillerie" au local n° 24 Souk El Bey Tunis.

Toute opposition doit être faite à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 9/12/2025.

2025404196FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de vente sous seing privé rédigé et signé par les deux parties à la municipalité de Lekrib en date du 11/11/2025 et enregistré auprès de la recette des finances de Siliana le 11/12/2025 sous le numéro 25201365 et le reçu Numéro M022669.

Monsieur Abderrahmane ben Ahmed Dendani a vendu l'intégralité du fonds de commerce exploité pour vente des chaussures situé à l'avenue Habib Bourguiba Lekrib à Monsieur Elyess B. Mohamed Ghouffa.

Le local mentionné a été désigné comme adresse élue pour la réception des oppositions dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux "Achourouk et le Quotidien".

2025404198FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P enregistré à la Recette des Finances la Goulette, le 28/11/2025 Reçu 130668 N°d'enregistrement 25210641 Mr

Chafik Mhamdi, CIN n°08036531 a vendu la totalité du Fonds de commerce (Alimentation Générale - Crémerie) sis à l'Avenue Chikh Mohamed El Naifer N°213 Ain Zaghouan Nord Tunis à Mme Dalila Khchini, CIN n°07768204.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse à l'Avenue Chikh Mohamed El Naifer N°213 Ain Zaghouan Nord Tunis et ce à l'expiration des 20 jours de la publication de la présente annonce.

La présente annonce a été publiée au journal le Quotidien du 16/12/2625.

2025404199FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté du 27-11-2025 enregistré à la recette des finances de Mateur le 01-12-2025 sous quittance n°M081996 enregistrement n°25203168 Madame Sofia bent Abed Lahmid Ben Khlifa épouse Ejileni El Aidi demeurant lotissement ben Rhima Ras Ejbel Bizerte a vendu à Monsieur Atef ben, Ibrahim Jmii un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans un local commercial sis à cité el Manar route Tabarka Mateur et qui consiste à la vente des produits parapharmaceutiques.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acheteur demeurant lotissement Hafidha n°6 Mateur et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette vente a été publié dans le journal le Quotidien du 4-12-2025.

2025404202FCCC2

---

**Renonciation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé de cession à titre gratuit d'un fonds de commerce, en date du 22 octobre 2025 et enregistré auprès de la Recette des Finances Abou El Kacem Chebbi à Sfax le 10 novembre 2025, quittance n°M103513, sous le numéro 25105255.

Les dénommés Mohamed Ali, Souhaïla, Sourour, Nawrez et Maha, héritiers du feu Azaiez Ben Mhamed Mkaouer, ont cédé gratuitement au profit de leur frère Nader Ben Azaiez Mkaouer l'intégralité du fonds de commerce destiné à la vente de fruits et légumes, exploité dans le local sis au n°148 Bab Jebli, Sfax.

Les oppositions concernant le fonds de commerce sont acceptées à l'adresse du local et ce, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 4/12/2025.

2025404203FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Sellami Ridha, Avocat à la cour de cassation, en date du 4/12/2025 enregistré à la recette des finances La Goulette le 5/12/2025 Quittance N°M133031, Enregistrement n°25210920, la société Espace A...Z Plus, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1398617/Q demeurant au 12 rue Habib Bourguiba Ain Zaghouan 2046 La Marsa Tunis, a vendu à la société Oueslati Top Lighting immatriculée au Registre National des Entreprises sous le N°1712343/P demeurant au 1 rue Sidi Bousaid Ain Zaghouan La Marsa Tunis, la totalité du Fonds de Commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exercice de toutes les activités commerciales et actuellement exploité dans l'activité de quincaillerie et ce dans le local sis au 12 rue Habib Bourguiba Ain Zaghouan La Marsa Tunis.

Les éventuelles oppositions seront effectuées auprès du Rédacteur de l'acte Maître Sellami Ridha, Avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise au 1 bis, rue André Ampère, Immeuble «Nour», 1er étage, bureau N°3 cité administrative Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 10/12/2025.

2025404206FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beb Suika Tunis, le 02/12/2025, quittance n°M086247 enregistrement n°25204359, les héritiers de Mr Zidane Chihi qui sont sa veuve Baya Jawadi et ses enfants Arbi, Jamila, Amel et Hajer ont vendu à Mr Mohamed Dhifallah, le fonds de commerce destiné situé au 22 rue de levure Hafsia Tunis. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal «Achourouk» 4 décembre 2025.

Le présent communiqué annule et corrige l'erreur contenue dans le communiqué publié au Journal officiel de la République Tunisienne, n°165, en date du 5/12/2025, concernant le lieu de réception des objections.

2025404207FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par contrat enregistré à la recette des finances rue Ghandi n°25205757 quittance n°M085568, société Mahdi services vend à SAYARI Boutheina le fonds de commerce pour photocopie des plans et photographie sis au magasin 23 rue de Marseille Tunis.

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur Sayari Boutheina à l'adresse 19 rue de Marseille Tunis SkyPub R.D, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce est publiée au journal «la Presse» du 10/12/2025.

2025404209FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat daté du 13/11/2025, enregistré à la recette des finances de Mégrine sous n°252088 quittance n°M094407, Mme Mannai Hedia titulaire de la CIN n°09162607 a vendu à Mr Sofiene Kbayer titulaire de la CIN n°11447404 la totalité du fonds de commerce de compléments alimentaires pour les sportifs, sis au 69 rue Habib Bourguiba Mégrine.

Les oppositions se font dans les 20 jours après publication au JORT chez maître Mannai Hajer avocate sise au 31 rue Ali Belhouen Tunis.

Cet acte a été publié dans les journaux «Echourouk et Le Quotidien» en date du 5/12/2025.

2025404214FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé et enregistré à la recette des finances de Mégrine sous N°25209214, quittance N°M096565 Mr Belhasen Harsallah demeurant 13 rue des feuilles Mégrine Riad a cédé tout le fonds de commerce dont l'objet tout commerce sis au 31 avenue Habib Bourguiba Mégrine pour la société langoustine SARL, identifiant unique 1628866N sise à la rue Aboul Kassem Chabbi Mourouj. Les oppositions doivent être déposées dans les délais de 20 jours à partir de la date de publication au jort au siège de la société acquéreuse ci-dessus mentionné.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 11/12/2025.

2025404216FCCC2

---

# Location gérance libre

**Location gérance libre**

Par acte S.S.P. enregistré à la RF de Hammamet le 12/11/2025 sous le n°25306828, la société El Mazraa SA, MF 0035723T, donne en location gérance libre à Mme Fatma Ayari, MF : 1952206Q, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Hédi Ouali - Hammamet, consistant en un magasin spécialisé dans la vente des volailles et dérivés et tous produits emballés, pour la durée de 3 mois renouvelables à partir du 01/12/2025.

Cette annonce est parue au journal Le Quotidien du 6/12/2025.

2025R03496FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»**

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 25/11/2025, enregistré à la recette des finances de Monastir le 02/12/2025 sous n°25309132 Quittance N°M090777, Mr Tlili Ben Ali Zafouri, titulaire de la CIN n°05989088 a loué à Mme Jadoua Ben Faouzi Mili, titulaire de la CIN n°06891856, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné imprimerie (Impression sur tout support) sis à la Place 3 Août derrière Hôtel Monastir Center - Monastir, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un (1) an du 01/12/2025 au 30/11/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 10/12/2025.

2025S01641FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte SSP du 15/11/2025 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 5/12/2025 sous l'inscription n°25306043, Sté «KAMA FRIEND'S COFFE AND TEA» titulaire de la MF 1732914P, a loué à monsieur Walid Riani titulaire de la CIN N°09299847, la totalité du fonds de commerce sis à Rue Khezama, Khezama EST, Sousse, représentant un local de Salon de thé.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 11/12/2025 sous le numéro N°12497.

2025S01645FCCC3

**Location-gérance -lot n°326 du lotissement de finances - Slimane Riadh**

Par acte sous seing privé en date du 18 novembre 2025, enregistré à la recette des finances de Slimane le 26 novembre 2025 (quittance n° M070629, enregistrement n° 25303089), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU n°0620656M) a donné en location-gérance à la société AL DIWEN, SARL (IU n°0334022K) la totalité du fonds de commerce situé sur le lot n°326 du lotissement de finances, Slimane Riadh, pour la vente au détail de mousses et matelas à ressorts, pour une durée d'un (1) an à compter du 15 octobre 2025, renouvelable par tacite reconduction, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis de location-gérance a été publié dans le journal Assabah le 4/12/2025.

2025X01641FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)**

Suivant contrat de location en Gérance Libre signé le 01/02/2022 enregistré à la recette des finances La Marsa le 30/5/2022 quittance N°65333 enregistrement n°22303295.

Mr. Hédi ben Boujomaa Hammami titulaire de la carte d'identité n°00152546 délivrée à Tunis le 30/9/2020 a loué à Mr. Nassir ben Youssef Ben Ali Knani titulaire de la carte d'identité n°09913344 délivrée à Tunis le 6/01/2010 le fonds de commerce exploité pour la vente des légumes et des fruits, sis à la rue Sakiyet Sidi Youssef N°52 La Marsa Ouest Tunis pour une période d'une année renouvelable à partir du 01/02/2022.

Les oppositions seront adressées au bureau de Maître Ahmed Ben Jamiaa sis à La Marsa Ouest 2078 dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 12 décembre 2025.

2025404200FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce, signé le 13/11/2025 et enregistré à la recette des finances Oued Ellil le 4/12/2025 sous n°083420, quittance n°25302687, Mr Ouni Lazhar, titulaire de C.I.N 00744468 délivrée le 27/4/2022, loue à la «société frères el ouni pour le commerce «société en cours de constitution, le fonds de commerce destiné pour vente de produits alimentaires en gros, avec tous ses éléments matériels et moraux, sis au 54 avenue de l'indépendance Chabbaou, Oued Ellil - Manouba.

La dite location est fixée pour deux ans renouvelables du 01/11/2025 au 31/10/2025.

2025404204FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association d'action pour le développement de la Délégation régionale à l'éducation de Manouba.

Siège social : Délégation régionale à l'éducation de Manouba, n°1, rue de la Mosquée Al-Aqsa

Objectifs de l'association :

- Soutenir les efforts de l'Etat en matière de développement des écoles primaires du gouvernorat de Manouba.

- Contribuer à l'entretien des écoles primaires en coordination avec les autorités compétentes

- Participer à la mise en œuvre de mesures visant à assurer le bon fonctionnement des écoles dans les meilleures conditions possibles

- Contribuer au financement du fonctionnement des écoles primaires.

Membres :

Présidente : Amal Al-Bahiki

Trésorier : Hassan Al-Jebali

Secrétaire général : Tariq Al-Mezlini.

Membres :

1- Wafa Al-Jerbi

2- Oussama Al-Hakiri

3- Mohamed Al-Touhami Yaqoub.

2025R03494APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association Régionale de micro-finance du gouvernorat de Nabeul.

Siège social : Avenue de liberté Korba 8070.

Objectifs :

- Accorder des micro-crédits.

- Réaliser les opérations autorisées aux institutions de micro-finance, en tant qu'intermédiaire d'assurance, micro-finances et autres.

- Fournir des services non financiers liés à l'encadrement des artisans, leur formation et leur accompagnement.

Bureau directeur :

- Président : Mahmoud Ziadi

- Secrétaire général : Mohsen Chikh

- Trésorier : Ahmed Weslati.

2025R03517APSF1

---

**Avis**

Nom de l'association : Association Régionale de Microfinance du Gouvernorat de Zaghouan

Siège social : Immeuble Ben Nasir, Rue Habib Bourguiba, El Fahs.

Objectifs :

- Fournir des micro-finances

- Effectuer les opérations autorisées pour les institutions de micro-finance, telles que l'intermédiation pour les micro-assurances, etc.

- Offrir des services non financiers liés à l'encadrement des initiatives des clients, leur formation et leur accompagnement.

Conseil d'administration :

Zouhaier Riahi : Président

Salem Chanoufi : Secrétaire Général

Sadek Hammami : Trésorier.

2025R03521APSF1

---

**Constitution d'un Groupement de Développement Agricole**

Suivant décision du gouverneur de Kasserine et par délégation du délégué de Feriana en date du 17/4/2024 et au terme d'un procès-verbal en date du 18/4/2024 enregistré à la recette des finances de Feriana le 9/12/2025 sous N°25701842 Quittance N°M047147, il a été constitué :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Elmostakbel - Bouhaya

Objet de l'intervention : Développement agricole et exploitation du réseau d'eau et distribution d'eau potable pour les habitants

Zone d'intervention : Henchir l'Arneb-Bouhaya

Siège social : Bouhaya - Délégation Feriana - Kasserine

Président : Radhwen GRIRI.

2025S01648APSF1

---

**Comité régional de solidarité sociale Sfax**

Nom de l'association : Comité régional de solidarité sociale Sfax

Adresse : Route Gremda Km 1.5 Rue Andalib N°16 3003 Sfax.

Les objectifs :

- Développer l'esprit de solidarité et de coopération entre les citoyens du gouvernorat de Sfax.

- Consolider l'esprit de bénévolat au profit des familles démunies.

- Faciliter la mise en œuvre d'une politique globale et efficace dans le domaine de solidarité sociale.

- Coopérer avec les associations similaires internes et externes.

Membres du comité :

- Président : Mourad Bou Chaala

- Président adjoint : Mohamed Elkharat

- Trésorier : Nejib Bendjmeaa

- Trésorier adjoint : Adel Mnejja

- Secrétaire général : Mohammed Rekik

- Secrétaire générale adjointe : Hedia Rebaii

- Membre : Wafa Djmal

- Membre : Jalel Ben Slima.

2025X01637APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Association régionale de micro finance du gouvernorat de Gabès

Siège : Rue Fatima Azzahraa Chenini Gabès 6041 BP n°61

Objet : Accorder des micro financement.

Objectifs :

- Accorder des micro financements

- Réaliser les opérations financières autorisées aux institutions de Micro-Finance ; en tant qu'intermédiaire de micro-assurance et autres

- Fournir des services non financiers liés à l'encadrement des initiatives des clients, leurs formations et leurs accompagnements.

Les fondateurs :

- Samir ben Salem (Président)

- Nour Edin Bou Rogaa (Vice-président)

- Mourad Ben Fraj (Trésorier).

- Nizar Ferjani (Secrétaire général).

2025404201APSF1

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet Maître Nabil Haouach**

**Avocat**

**6 Cité Municipale 1 Hammam-Lif**

**M.F : 0986061/S**

Le poursuivant : Caisse Nationale de Sécurité Sociale, son identifiant unique 0031134K, en la personne de son représentant légal, dont le siège social sis à l'Avenue Taieb Mhiri n°49 Tunis, représentée par son bureau local à Hammam-Lif.

La partie saisie : LA SOCIETE WORLD TEXTILE SERVICES, S.A.R.L, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique 125939Y, dont le siège social sis à la Route de Sousse Km 12 Zone Industrielle Boumhel Bassatine 2097 Ben Arous.

L'Avocat poursuivant : Maître Nabil Haouach, 6 Cité Municipale 1 Hammam-Lif M.F : 0986061/S.

Désignation de l'immeuble mis en vente : L'immeuble dénommé «PRIMRA» objet du titre foncier n°44458 Ben Arous dont la superficie est de 10548 m² situé à Boumhal Bassatine en bordure de la route km 01 et rue de Ghana.

L'immeuble consiste en un terrain plat, semi rectangulaire clôturé de tous cotés. Il abrite un grand atelier de couture et l'arrière et l'avant sont des espaces ouverts, au delà desquels se trouve un hall ou l'entrée principale de l'immeuble se divise en deux couloirs :

- Le premier couloir contient cinq pièces et au bout se trouve une salle d'eau.

- Le deuxième couloir s'ouvre sur un entrepôt situé à gauche de l'entrée et une salle de repos pour les ouvriers, au bout de ce couloir se trouve une porte donnant sur un grand atelier ainsi que sur des sanitaires pour hommes et femmes à coté d'elle trois pièces pour stockage des marchandises excédents.

Il y'a aussi un autre atelier donnant sur un couloir ouvert avec deux entrepôts séparés, puis il y'a un jardin devant et un autre entrepôt qui contient quelques matériels, en plus d'un autre atelier donnant sur le jardin d'arrière.

Il y'a également un appartement séparé à coté de l'entrée principale, et adroite de l'entrée se trouve un entrepôt ouvert de forme rectangulaire sans portes dont le toit est fait de papiers à nappes, en plus d'une chambre de garde au début de l'immeuble coté rue de Ghana.

La mise à prix : (10.055.309,700 dinars) plus les frais de poursuite fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente aux enchères : Jeudi le 8 janvier 2026, à partir de neuf heures et suivantes et ce au tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, de jour, conformément à la loi.

Observation : Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou au cabinet de maître Nabil Haouach.

Pour participer aux enchères, un avocat doit être désigné avec consignation du tiers de la mise à prix et concernant les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2025R03510VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Suite à une licitation**

**Cabinet Maître Karima Mamou**

**Avocate à la cour de cassation**

**Rue 20 Mars Hammamet**

**M.F : 729908/J**

Licitant :

1- Héritiers Sadok Ben Abdessalem Massoud : sa veuve Khadija Massoud, ses fils Adel, Abdessalem, Hatem, Yassir et Douha Massoud, demeurant à l'Avenue Taeib Azzabi Hammamet.

2- Héritiers Sadok Ben Sadok Massoud : sa veuve Awicha Bent Jamil Ben El Hajj Salah, ses fils

Walid, Mohamed AMIN, Khaled, Bilel Massoued, demeurant à l'Avenue Hedi Wali Hammamet.

3- Fadhila bent Mohamed Massoud.

4-Moncef ben Mohamed Massoud.

5-Fawzia bent Mohamed Massoud.

6-Ratiba bent Fraj Massoud.

7- Abdelkader Bchiri.

demeurant à l'Avenue Ettahrir Hammamet.

Partie Requise :

1- Héritiers Salah Massoud : ses fils Mohamed Ali, Amna, Radhia, Samia, Riadh, Sami, Lamia et Galeb Massoued, demeurant Rue Tarek Ibn Zied Hammamet.

2- Héritiers Ali Ben Mohamed Massoued : sa veuve Najet Bent Abdessalem Souissi, ses fils Baya, Chiraz, Imen, Ikbal, Hajer Massoud, demeurant à l'Avenue Ettahrir Hammamet.

3- Chedly Ben Mohamed Massoud, demeurant à l'Avenue Ettahrir Hammamet.

4- Héritiers Hamda Ben Fraj Massoud : sa veuve Samira Jabnoun, ses fils Najeh, Fraj, Hana, Foued et Mouna Massoud, ses descendants de sa fille Sana : Ahmed, Iyed fils de Karim Ben Ahmed Ben Nasr, demeurant à l'Avenue Taeib Azzabi Hammamet.

5- Noureddine Ben Fraj Massoud, demeurant à l'Avenue Taeib Azzabi Hammamet.

Immeuble objet de la liquidation (suivant l'expertise établi par l'expert Monsieur Nazih Ben Karaa) :

Il s'agit d'un ancien logement d'habitation de type arabe édifié sur un terrain non titré.

Localisation :

Il est situé dans une rue débouchant sur l'avenue Omar El Massoud, perpendiculaire à la rue Salem Hawal donnant sur la rue Taeib Azzabi Hammamet.

Limites :

Il est délimité d'un côté par une ruelle, d'un autre par la rue principale, d'un troisième côté par des propriétés appartenant à autrui.

Superficie :

La superficie totale de l'immeuble est de 225 m², dont 135 m² couverts.

Composition :

Le bien comporte 7 pièces, une cuisine, 2 salles d'eau, une cour partiellement couverte et un espace extérieur non couvert.

La maison est construite en pierres anciennes avec un toit traditionnel en voûtes. Le sol est revêtu d'un carrelage. Les portes et fenêtres sont en bois.

La construction est très ancienne et présente de nombreuses dégradations sur toutes ses composantes : Murs, toiture, installations, réseaux publiques et différents ouvrages, ce qui entraîne des dommages importants la rendant inapte à l'usage.

Adresse :

Rue Omar El Massoud, débouchant sur la rue Salem Hawel, donnant sur la rue du Taeib Azzabi, quartier El Qadada Hammamet.

Mise à prix : 168.000 dinars (Cent soixante - huit mille dinars).

Conformément à l'évaluation de l'expert M. Nazih Ben Karaadans son rapport déposé le 4/6/2025, à laquelle s'ajoutent les honoraires de l'huissier et les frais légaux qui seront annoncés lors de l'audience.

Date et lieu de la licitation :

La vente aura lieu le lundi douze janvier deux mille vingt six (12/01/2026) à la salle des criées du tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures (9h) du matin.

Visite de l'immeuble mis à vente :

On peut visiter l'immeuble tous les jours de la semaine.

Observations :

Ne peuvent enchérir par l'entremise d'un avocat que ceux ayant au préalable consigné le tiers de la mise à prix.

Les étrangers ne peuvent enchérir qu'après l'obtention de l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

Cahier des charges : toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement soit au greffe du tribunal soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025R03513VEPA1

---

**Vente aux enchères**

Créancier saisissant : Fayçel Dhhibi, demeurant à la rue de la République Haffouz.

Débiteur saisi : Moez Ben Abdallah Bahrouni, demeurant rue Mohamed Tlili Haffouz Kairouan, titulaire de la carte d'identité 07587938

L'avocat : Maître Lotfi Maherzi, avocat à la cassation, sis à rue Abou Kacem Chebbi Kairouan, MI n°632223D.

L'immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet de saisi consiste en :

Le bien faisant l'objet de la saisie : l'intégralité d'une maison sise rue Ahmed Tlili à Haffouz, est entièrement délimitée au sud par la propriété de Taher Saidani, à l'est par la maison de Mansour Timoumi (d'une part) et par la boutique d'Adel Bahrouni (d'autre part), au nord par la rue Ahmed Tlili et à l'ouest par la maison de Mohamed Touati. La maison comprend une entrée donnant sur une véranda nue, une cuisine, des toilettes et un escalier menant au toit. Au rez-de-chaussée se trouve des toilettes et trois pièces. Le terrain sur lequel est construite la maison mesure 112 m², dont 97 m² couverts et 15m² nu.

Prix initial : la valeur de l'intégralité de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à quatre vingt neuf mille deux cent dinars (89 200 TND).

Date de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenue le lundi 12/01/2026 au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 8h du matin et ce qui suit.

Constat et visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations veuillez contacter l'huissier de justice Hedi Mrabet, rue Ali Belhouane Haffouz.

2025S01658VEPA1

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après rabaissement de la mise à prix initiale de 40 %**

**Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa**

**Avocat à la cour de cassation**

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., IU. 0000221 M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Taoufik Ben Boubaker Ben Abdallah ADOUNI (CIN 03368460), demeurant à la rue Ahmed Tlili n°7 Hama Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Dallala», objet du titre foncier n°4233 Gabès, située dans la commune de Shanchou El Hamma, gouvernorat de Gabès, d'une superficie totale de 72 385 m², soit 7 hectares, 23 ares et 85 centiares. Elle comprend les deux parcelles suivantes :

- Parcelle n°4 : Il s'agit d'une parcelle agricole nue aux côtés divergents. Son côté sud mesure 302,78 m, puis s'écarte partiellement pour atteindre 178,29 m. Son côté est mesure 8 m, où se trouve l'entrée et est relié à la voie publique. Elle tourne ensuite vers l'ouest sur 134,21 m, puis revient à 173,18 m, puis bifurque vers l'ouest sur 60,27 m, puis tourne vers le sud sur 149,96 m. La longueur de son côté sud est de 79,58 m, puis il s'écarte partiellement pour atteindre 240,61 m. La longueur de son côté ouest est de 64,74 m. Sa superficie est de 67 933 m², soit 6 hectares, 79 ares, 33 centiares.

- Parcelle 76 : Il s'agit d'une parcelle agricole à usage pluvial, avec quelques petits oliviers. De forme semi-rectangulaire, elle présente un côté sud de 44,13 m et un côté est de 110,46 m où elle est bordée par une voie publique, un côté sud de 30,20 m et un côté ouest de 36,07 m. Ce côté s'écarte ensuite partiellement pour atteindre 91,80 m. Sa superficie est de 4 452 m², soit 44 ares et 52 centiares.

5- Mise à prix : Cent cinquante-trois mille trois cent quarante-quatre dinars cent millimes (153.344,100D), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue Farhat Hached Gabès le lundi dix-neuf janvier deux mille vingt six (19/01/2026) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2025X01654VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après rabaissement de la mise à prix initiale de 40 %**

**Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa**

**Avocat à la cour de cassation**

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., IU. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société TUNISIAN ADDITIVE FOOD COMPANY TAFCO, IU : 1317975N, ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba Imm Bouchléka Hamma Gabès, et à Al-Maksam Chancho, - Délégation El Hamma - Gabès, et à la B.P. 704 Beb Bhar Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «TAFCO» objet du titre foncier n°34710 Gabès, qui consiste en un terrain à vocation industrielle, clôturé, de forme rectangulaire, sur lequel a été construite une usine de fabrication d'additifs alimentaires, situé dans la zone Maksam Al-Moncef Shanshou, délégation d'El Hamma, gouvernorat de Gabès, en bordure d'une route goudronnée reliant la route entre El Hamma et Gabès et la route de Matamata (zone de l'aéroport de Matmata), délimité au nord par l'usine SOCHA pour la fabrication de chaux, au sud par une ruelle de 8 mètres de large suivie d'un terrain nu sur la propriété de Haj Muftah Al-Amiri, à l'est par une route goudronnée où se trouve l'entrée principale de l'usine, et à l'ouest par un terrain nu objet du titre foncier N°4233 Gabès, dans une zone qui se caractérise par la densité des installations industrielles et est proche du complexe chimique de Gabès et de la cimenterie de Gabès, ladite zone se caractérise par la proximité aux équipements publics et administratifs et aux centres industriels et la fluidité à partir de beaucoup d'axes routiers principaux qui a fait de la zone stratégique appropriée à être lié aux réseaux de distribution et de transport. Elle se situe à 16 km de la ville d'El Hamma et 23 km de la ville de Gabès, dans une zone qui dispose de tous les éléments d'aménagement des zones industrielles (voies publiques goudronnées, réseau d'eau potable, éclairage public, réseau de soutien logistique). L'immeuble se situe de ce fait dans une zone industrielle totalement aménagée et bénéficie des ingrédients de l'infrastructure des activités de lourde industrie :

A proximité d'une route goudronnée de laquelle s'embranche une ruelle de 8 m au sud de l'immeuble, et il est effectivement branché au réseau d'eau potable de la Sonede, et au réseau d'électricité de la Steg avec la possibilité d'avoir son propre transformateur industriel suivant les

besoins de la production, et au réseau public des eaux usées avec une ligne d'évacuation des eaux industriels usées techniquement étudié. Sa superficie totale est de 25210 m², qui constitue une superficie assez vaste appropriée à l'exploitation industrielle et à d'éventuelles expansion, sur laquelle est bâti une usine de fabrication d'additifs alimentaires composée de plusieurs bâtiments indépendants répartis sur l'ensemble du terrain, variant selon la fonction de chaque partie, et ce comme suit :

1- L'unité de production : d'une superficie de 1776 m², et de forme approximativement rectangulaire entièrement réalisé, avec un rez-de-chaussée et 3 étages supérieurs contenant divers mécanismes de production. Les fondations sont en béton armé, sa couverture en structure en fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

2- Entrepôt de stockage : d'une superficie d'environ 936 m², de forme rectangulaire. Il s'agit d'un espace entièrement achevé, ses fondations sont en béton armé, sa couverture en structure en fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

3- Atelier de mécanique : d'une superficie d'environ 216 m², de forme rectangulaire. C'est un espace entièrement réalisé, ses fondations sont en béton armé, sa couverture en structure de fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

4- Le réservoir : Sa base mesure 35 m de long et 35 m de large et sa capacité est de 3 140 $m^3$. Il contient un réservoir étanche (par une matière résistante aux acides) en acier préparé pour contenir des acides et est situé à l'intérieur d'un espace clôturé en béton au niveau des murs et du sol.

5- Le bâtiment administratif : d'une superficie d'environ 394 m², polygonal, entièrement achevé, composé de deux étages, la surface couverte de chaque étage est d'environ 197 m², sa structure est en béton armé, la menuiserie est en aluminium, le plafond est en béton et les revêtements muraux sont peints.

6- Le bâtiment social : sa superficie est d'environ 176 m², de forme rectangulaire, sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton et les revêtements muraux sont peints.

7- Le siège des douanes : sa superficie est d'environ 92 m², polygonal, entièrement achevé, sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton, et les revêtements muraux sont peints.

8- Le poste de garde : Sa superficie est d'environ 50 m², divisé en 2 parties, l'une pour le pesage et l'autre pour le gardiennage. Sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton et les revêtements muraux sont peints.

9- Poste de distribution de gaz : d'une superficie d'environ 58,5 m², de forme rectangulaire. Il s'agit d'un bâtiment abritant une station de distribution de gaz. Sa structure est en béton armé, le sol en ciment, le plafond en béton, et les revêtements muraux sont peints.

10- Le transformateur électrique : Sa superficie est d'environ 42,75 m², de forme rectangulaire, abritant le transformateur électrique. Sa structure est en béton armé, le sol en ciment, le plafond est en béton et les revêtements muraux sont peints.

11- Mécanisme de pesage : Un espace abritant le mécanisme de pesage. Il mesure environ 18 m de long et environ 5 m de large.

12- Espaces extérieurs : une clôture d'une longueur de 619,1 m, trottoirs et voiries.

Il est à noter que des travaux de préparation du sol ont été effectués, des travaux de plomberie, des travaux d'instauration du réseau de protection des incendies et du réseau d'acide, raccordement aux réseaux de gaz, d'eau et d'électricité, fondations du stand vertical, fondations pour l'espace camions, fondations pour 2 unités silos (100 m² pour chacun) et le réseau électrique interne.

Les différents travaux ont été effectués par des matières de qualité moyenne, ce qui fait des bâtiments correspondant à l'activité industrielle. L'état général des bâtiments les fondations, les murs et les toits) est compact, mais obsolète, et non fonctionnel depuis une période. Il est net qu'il n'est pas entretenu (poussière et rouille sur quelques parties des usines et du matériel, vétusté de la peinture intérieure et extérieure des murs, corrosion de parties de la clôture et des portails, des fissures superficielles des parties en ciment, non exploitation actuelle).

Du fait que l'usine bâtit sur le terrain est destinée à la fabrication d'additifs alimentaires à travers le traitement du chou et du calcaire par l'acide phosphorique, l'immeuble est équipé par :

1- Equipements spéciaux de réception de l'acide et de son transfert au réservoir principal : 4 Citernes de transport acide capacité 25000 litres, en bon état.

2- Equipements spécifiques à la matière première (Chaux ou calcaire) : Silo de stockage (chaux), Elévateur + vis d'alimentation, Trémie, Filtre + cyclone + cheminé, Trémie + doseur chaux, en bon état.

3- Malaxeur, Vis de transport, en bon état.

4- Equipement de production des céréales : Emotteur conique, Délta mécanique - Granulateur, Groupe de commande Granulateur SERCEM Industrie, Accouplement Granulateur Provulco, SIA Moto - réducteur, en bon état.

5- Equipements de séchage : Sécheur : Virole sécheur ou tube sécheur, Bandages + galets, Groupe de commande Moteur + réducteur, Couronne + pignon, Moteur + réducteur + paliers, chambre de combustion, Brûleur, en bon état.

6- Equipement de criblage et broyage : Crible (type ALLGAIER), Broyage, Nécessaire d'assemblage, en bon état.

7- Elévateur à godets, Caissons élévateur, Bandes élévateurs, Godets, Accessoires de montage, Groupes de Commande, Matériels de sécurité, en bon état.

8- Transporteurs à bande Fixe, Transporteur à bande coulissant pour le choix du produit fini (réaction).

9- Machine de chargement : Big bag, ensacheuse (25kg et 50kg), vrac, bascule intégratrice, en bon état.

10- Machines de filtration : Filtres 5 manches, Ventilateur, Cheminé, Compresseur, Sécheur.

11- Equipement de laboratoire : Isomètre, Spectrophotomètre, Matériels laboratoire, Dosseret, en bon état.

12- Equipement électriques : Poste transformateur (depuis alimentation STEG), Armoires électriques, Automate programmable, Divers matériels de régulation, Matériel de dosage, en bon état.

13- Equipement nécessaires à la production : Salle de contrôle et commandes, Pont bascule, Tour pour vraquiers, Différents goulottes et gaines, Portique gaz, en bon état.

5- Mise à prix : Six millions quatre cent trente-cinq mille deux cent quatre vingt cinq dinars (6.435.285,000DT), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue de Farhat Hached Gabès le lundi dix-neuf janvier deux mille vingt-six (19/01/2026) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2025X01655VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Suite à une vente Immobilière**

**D'un bien Immobilier une maison sis à cité Hathra Zaghouan**

**(Rue Aboubaker Jlouli Zaghouan 1100)**

**Etude Maître Ghalleb Nasereddine**

**Avocat prés la cour de cassation**

**64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis**

**Matricule fiscal : 707142/Q/A/000**

1- Le demandeur de la vente : Lotfi Ben Naceur Ben Mohamed Henia demeurant à la rue Aboubaker Jlouli Zaghouan 1100 son domicile élu au cabinet de son avocat poursuivant Ghalleb Nasereddine Avocat près la cour de cassation, 64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis.

2- Les propriétaires du bien mis en vente : Jamila Henia - Aisia Henia - Abdlkader Henia Azouz Henia - Thouraya Henia - Faouzia Henia - Chahir Henia - Leila Henia - Dalila Henia Med Naceur Henia - Amel Henia - Mongia Ben Mnaser - Sihem Henia - Lassed Henia Seifeddine Henia - Lilia Ben Abdenibi - Sofia Ben Abdenibi - Habiba Ben Abdenibi - Saida Fatma Ben Abdenibi - Mourad Jaballah - Mehdi Jaballah -Saida Mariem Jaballah - Manel Jaballah.

3- L'Avocat poursuivant : Maître Ghalleb Nasereddine Avocat prés la cour de cassation 64 Rue de Syrie 1002 Tunis.

4- Description du bien à vendre : la totalité du bien qui représente une maison d'une superficie 390 mètres carrés objet du T.F 3990 Zaghouan dénommé «milk ben jaballah» sis à cité Hathra Zaghouan (rue Aboubaker Jlouli Zaghouan 1100) qui est une maison à deux étages.

5- Mise à prix : Trois cent vingt six mille cinq cent cinquante dinars (326. 550, 000 DT) qui est le prix proposé par l'expert judiciaire Sabeur Lasoud.

6- Date et lieux de l'adjudication : lundi le 12 janvier 2026 (12/01/2026) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Zaghouan à partir de 09H du matin.

7- La visite du bien : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan.

8- Condition de participation à l'adjudication : Toute personne voulant participer aux enchères doit par l'intermédiaire d'un avocat consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable par les autorités compétentes exigée par la loi.

2025404191VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Et après réduction du prix**

**Cabinet de Maître Imed Hachicha**

**Avocat près la cour de cassation**

**8 rue El Idrissi Tunis**

**Tél. : 71 33 97 59 & 98 32 25 62**

**hachichaimedavocat@gmail.com**

**MF : 000PA509587N**

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie : Caution hypothécaire Zouhair ben Noureddine Ben Missoum chef de département dans une société demeurant à la Cité El Habib appart 728 bloc j33 Ezahra Ben Arous.

Bloc H1 appartement 137Cité El Habib Ezzahra.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente : La totalité de la propriété dénommée cherifa sise à Hammam-Lif gouvernorat de Ben Arous d'une superficie de 239 m² objet du TF

n°36263 Ben Arous la dite propriété consiste en un terrain abritant une villa en cours de construction tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous.

Mise à prix :

287.474.588 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le Jeudi le 15/1/2026 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2025404215VEPA1

## Avis aux créanciers

**Liquidation judiciaire**

En vertu de la décision n°8147 rendue par le président de tribunal de première instance de Sousse2 daté du 3/12/2025 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens du feu Belakhal Hamda et Belakhal Emna Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742/ 73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2025S01651VEPA2

---

**La clôture de la faillite**

**Société SUNMED DE CONFECTION S.A.R.L**

**Siège social : Avenue 7 novembre Sidi Alouane - Mahdia**

**I.U : 0878404S**

En vertu d'une décision rendue par le tribunal de première instance de Mahdia affaire n°51 en date du 14 octobre 2025, il a été déclaré la clôture de la faillite de la Société ci-dessus indiquée en rétablissement le gérant «Hedi Ben Mohamed DARDOURI» dans tous ses droits.

2025S01654VEPA2

---

**Nomination d'un liquidateur judiciaire**

Suivant l'ordonnance n°79521 rendue par Mr le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse 2, en date du 3/12/2025, il a été décidé de désigner Mr Salah Ennaffati liquidateur judiciaire de l'indivision entre Mme Habiba Ben Saida et Mr Sami Ben Abderrahmane Zegam afin de préparer un projet visant à mettre fin à l'état de l'indivision concernant le bien immobilier commun et ce sous la surveillance du juge commissaire suivant les procédures légales.

Tout intéressé pourra s'adresser au liquidateur judiciaire à son siège sis à Place Farhat Hached Immeuble Ben Chérifa (au dessus BH Bank) 4ème étage Sousse 4000 Tél : 73221907/29617815.

2025S01655VEPA2

---

**Vente d'un bien immobilier des associés**

**Société TAHA VOYAGES**

**Bouhjar Monastir**

L'administrateur judiciaire de la Société TAHA VOYAGES informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à l'associé à la société TAHA VOYAGES située à Bouhjar Monastir sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Soixante Mille Dinars (60 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 10/01/2026.

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 400 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Cogeb Tower B 7

Tél : 73 203 045 - 99 092 550

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2025S01656VEPA2

---

**Vente d'un bien immobilier**

**Société TAHA VOYAGES**

**Av Habib Bourguiba Ksar Hellal**

L'administrateur judiciaire de la Société TAHA VOYAGES informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société TAHA VOYAGES située à l'avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal - sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cent Mille Dinars (100 000Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 10/01/2026

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Cogeb Tower B 7.

Tél : 73 203 045 - 99092550

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2025S01657VEPA2

---

**Société «Clinique Zitouna» en Liquidation**

**Décision d'ouverture des délais de réception des offres**

**Identifiant unique : N°0043401Z**

Dans le cadre des dispositions de la loi N°77 de l'année 1997 du 11/11/1997 relative aux liquidateurs, Madame la juge des liquidations et des séquestres au tribunal de première instance de Sfax a rendu le 4/11/2025 la décision dans la teneur suivante :

- Ordonner au Liquidateur Monsieur Abdeljelil BOUCHAALA la préparation d'un cahier des charges en vue de la vente du bien immobilier n°50573 de la société «Clinique ZITOUNA» situé à la route de Tunis km 2 directement sur la route nationale 1 à Sfax sous plis fermés;

- Les personnes intéressées par cet appel d'offre peuvent retirer le cahier des charges à compter de la publication de la présente du bureau du liquidateur;

- Les offres doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée des pièces conformément aux dispositions de cahier des charges sous plis fermé au nom du liquidateur Abdeljelil BOUCHAALA à son adresse ci-dessous indiquée;

- L'enveloppe extérieure ne doit pas comporter l'identité du participant ou toute autre information et ne portant que la mention suivante «à ne pas ouvrir offre d'acquisition du bien immobilier n°50573» au plus tard le 02/01/2026 l'ouverture des offres aura lieu au tribunal le 9/01/2026.

- Toute offre incomplète ou qui parvient après le délai ci-indiqué sera rejetée.

Visite des lieux :

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre pourra visiter le local situé à la route de Tunis km 2 directement sur la route nationale 1 à Sfax après la coordination avec le Liquidateur.

2025X01650VEPA2

---

**Société «Clinique Zitouna» en Liquidation**

**Décision d'ouverture des délais de réception des offres**

**Identifiant unique : N°0043401Z**

Dans le cadre des dispositions de la loi N°77 de l'année 1997 du 11/11/1997 relative aux liquidateurs, Madame la juge des liquidations et des séquestres au tribunal de première instance de Sfax a rendu le 4/11/2025 la décision dans la teneur suivante :

- Ordonner au Liquidateur Monsieur Abdeljelil BOUCHAALA la préparation d'un cahier des charges en vue de la vente du bien immobilier n°6487 de la société «Clinique ZITOUNA» situé à la route de Tunis km 2 directement sur la route nationale 1 à Sfax sous plis fermés;

- Les personnes intéressées par cet appel d'offre peuvent retirer le cahier des charges à compter de la publication de la présente du bureau du liquidateur;

- Les offres doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée des pièces conformément aux dispositions de cahier des charges sous plis fermé au nom du liquidateur Abdeljelil BOUCHAALA à son adresse ci-dessous indiquée;

- L'enveloppe extérieure ne doit pas comporter l'identité du participant ou toute autre information et ne portant que la mention suivante «à ne pas ouvrir offre d'acquisition du bien immobilier n°6487» au plus tard le 9/01/2026 l'ouverture des offres aura lieu au tribunal le 16/01/2026.

- Toute offre incomplète ou qui parvient après le délai ci-indiqué sera rejetée.

Visite des lieux :

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre pourra visiter le local situé à la route de Tunis km 2 directement sur la route nationale 1 à Sfax après la coordination avec le Liquidateur.

2025X01651VEPA2

---

**Vente d'un terrain Agricole et acceptation des offres**

**Cabinet Akram Chriti**

**Administrateur Judiciaire, Syndic de faillite auprès des Tribunaux de Tunisie**

**5 Bis Avenue Tahar ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis**

En application de Jugement de faillite dans l'affaire n°596 du tribunal de première instance de Tunis, la décision du 21 Janvier 2025 du changement de Mr Mohamed Blaich par l'expert Akram Chriti en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 08/07/2025 et celui du 23/10/2025 il est mis en vente :

- Un terrain agricole situé dans des espaces communs qui ne sont pas séparés du titre 4634 Kef dont la superficie est de 22552 m²

- Le propriétaire la société Magrébine de Développement Industrielle et Agricole.

Les Personnes qui veulent participer doivent retiré le cahier des charges du Cabinet du Syndic de Faillite Mr Akram Chriti contre le paiement de 200 Dinars en espèces et accepter toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant. "Ne pas ouvrir -AO-01-2025 SERS" au plus tard le 19 décembre 2025.

2025404193VEPA2

---

**Vente d'un local industriel et acceptation des offres**

**Cabinet Akram CHRITI**

**Administrateur Judiciaire, Syndic de faillite auprès des Tribunaux de Tunisie**

**5 Bis Avenue Tahar ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis**

En application de jugement de faillite dans l'affaire n°596 du tribunal de première instance de Tunis, la décision du 21 Janvier 2025 du changement de Mr Mohamed Blaich par l'expert Akram Chriti en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 8/7/2025 et celui du 23/10/2025 il est mis en vente :

- Un local industriel sis à la Zone Industrielle El Zahra Ben Arous objet du TF 26572 Ben Arous nommé MARIEN551 superficie 1098 m².

- Le propriétaire la société Magrébine de Développement Industrielle et Agricole.

Les Personnes qui veulent participer doivent retirer le cahier des charges du cabinet du Syndic de Faillite Mr Akram Chriti contre le paiement de

200 Dinars en espèces et accepter toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant "Ne pas ouvrir -AO-01-2025 Z.I El Zahra Ben Arous au plus tard le 19 décembre 2025.

2025404194VEPA2

---

**Jugement déclaratif de faillite**

**BORTEX TUNISIA**

**MF : 0719248P**

**CNSS : 00171627-34**

**Siège social : Zone industrielle Ezzahra Ben Arous**

En vertu du jugement n°308 rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 17/11/2025, il a été décidé ce qui suit :

- Déclarer la faillite de la Société BORTEX TUNISIA avec tout ce qui ont résultent juridiquement.

- Considérer la société concernée en état de cessation de ses paiements à partir du 24/6/2021.

- Nommer Madame Makhloufi Safa entant que Juge-commissaire et Monsieur Ezzeddine Habib entant que syndic de la faillite.

- Ordonner de mettre les scellés où il est nécessaire

- Aviser la trésorerie régionale de finance de Ben Arous et la CSEE.

- Publier ce jugement conformément à la loi.

Il appartient aux créanciers de la dite société de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées, au syndic de la faillite soit directement contre décharge à son bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°345 Tunis Hachade 1049.

2025404213VEPA2

---

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation**

**LA SOCIETE TUNISO-QATARIE FINANCES «TQF»**

**«Société en liquidation»**

**S.A au capital de 500.000 dinars**

**Identifiant U : 831511/S**

**Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis**

Messieurs les actionnaires de TQF, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, le mercredi 7 Janvier 2026 à 10 h au siège social de la Société à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport des liquidateurs.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers des années 2020; 2021 ; 2022; 2023; 2024.

3- Approbation des états financiers au titre des années 2020 ; 2021 ; 2022, 2023 ; 2024.

4- Quitus aux liquidateurs au titre des exercices 2020 ; 2021 ; 2022, 2023 ; 2024.

5- Affectation du résultat des exercices 2020 ; 2021 ; 2022, 2023 ; 2024.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025R03509SANB3

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**Société Clinique Echifa**

**Société anonyme**

**Au capital : 1 125 530 000 dinars**

**Située à la cité administrative de Kasserine**

**Numéro de registre de commerce : B115061996**

**Numéro d'identification fiscale : 527532ZAM000**

Mes Dames et Monsieur, les actionnaires de la Société Clinique Echifa sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le lundi 12 janvier 2026, à 10h00, à l'immeuble Salim, rue Euro, Lac de berge 2, Tunis, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée et des modalités de sa convocation

2) Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

4) Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2022

5) Quitus des Administrateurs pour l'exercice 2022

6) Fixation du montant des jetons de présence

7) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024, 2025

8) Pouvoirs.

2025R3530SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**COMPTOIR AFRICAIN «COMAF»**

**Société anonyme**

**Au capital de 10 766 670,000 dinars**

**Siège social : 33 avenue de l'Environnement Borj Louzir Ariana**

**MF : 0003746BAM000**

Mes dames et messieurs les actionnaires de la société COMPTOIR

AFRICAIN «COMAF» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, mercredi le 31 décembre 2025 à 10h au siège social 33 avenue de l'Environnement Borj Louzir Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2024.

4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.

2025R3531SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS» S.A**

**Au capital de 7.277.400,000 Dinars**

**Siège social : Clinique Ibn Khaldoun Route Gremda km3 Sfax**

**Identifiant Unique : 1309545X**

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS», sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra vendredi 9 Janvier 2026 à 19h30 à HOTEL PALAIS ROYAL Route Mahdia SFAX, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale,

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2024 et l'approbation de ce dernier,

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

4) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024,

5) Quitus aux directeur général, au président du conseil d'administration et aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024,

6) Affectation du résultat de l'exercice 2024,

7) Election des administrateurs de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027,

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027,

9) Questions diverses,

10) Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2025X01649SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 11/01/2026**

**POLYCLINIQUE ERRIADH**

**Société anonyme**

**Au capital de 4.305.000 dinars**

**Siège social : Route de Mahdia Km 1.5 - 3002 Sfax**

**45170M/A/M/000**

Les actionnaires de la Société Polyclinique -ERRIADH- Société anonyme au capital de 4.305.000 dinars, sise à la route de Mahdia km 1,5 Sfax, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 11 janvier 2026 à partir de 10h à l'hôtel Palais Royal route Mahdia km 1.5 Sfax - en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire hors délais légaux

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

- Approbation des états financiers 2024 et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2024

- Approbation des conventions réglementées.

- Information des fonctions de direction occupées par les administrateurs et le directeur général dans d'autres sociétés.

- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour l'exercice 2024

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction Générale de la société et ce à partir du 27/12/2025.

2025X01652SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société BTK Finance**

**S.A au capital de 300.000 dinars**

**Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 - Tunis**

**Identifiant unique : 0514211Q**

Messieurs les actionnaires de la société BTK Finance sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 31 décembre 2025 à 9 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital social

2. Décision sur l'augmentation du capital social

3. Modification corrélative des statuts

4. Attribution des pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2025404219SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Polyclinique du cap bon**

**SA au capital de 10.000.000 DT**

**Siège social : MC 27 Menzel Temime - Route Kelibia 8080 Nabeul**

**MF : 1139899A/A/M/000**

**RNE : 1139899A**

Messieurs les actionnaires de la société Polyclinique du Cap Bon sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 9 Janvier 2026 à 10H au siège de la société Polyclinique du Cap Bon à Menzel Temime km1, route MC 27 route de Kelibia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire après les délais réglementaires.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Correction de la troisième décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 février 2025, relative aux résultats.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2024.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs pour la gestion 2024.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2024.

- Examen de la situation financière de la Polyclinique.

- Renouvellement du Conseil d'Administration pour une période de trois ans 2025-2026 et 2027.

- Nomination du commissaire aux comptes pour une période de trois ans 2025-2026 et 2027.

- Attribution des pouvoirs.

Les documents relatifs aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025404221SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société PACHA INVEST SA**

**Capital social : 4 160 000 DT**

**2 - 4 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis**

**Identifiant Unique : 1346746Q**

Les actionnaires de la société PACHA INVEST SA sont convoqués à :

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi le 30 décembre 2025 à 10 heures au siège social de la société Pacha INVEST sise à hôtel le Pacha N°2-4 Avenue Kheireddine Pacha Tunis à l'effet de délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes, examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 et quitus au conseil ;

2- Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

202544230SANB3

---

**Annulation de la convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société «GRAND MAGHREB MEDIAS»**

**Société anonyme**

**Au capital de 2.500.000 DT**

**Siège social : 01 Av. Jamel Eddine Afghani - 1002 Tunis**

**Identifiant unique : 1207778Y**

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société «Grand Maghreb Médias» que l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement convoquée pour le Jeudi 18 Décembre 2025 à 10 H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis au Boulevard Principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, Tunis, publié au JORT n°158, page 4352 du 19/11/2025 est annulée.

Une nouvelle convocation sera publiée ultérieurement dans les délais et formes légales.

202544238SANB3

---

**Report de la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT**

**Société anonyme**

**Au capital de 278 656 600 DT**

**Identifiant Unique : 975908G**

**Siège social : 7 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite Tunis**

Les actionnaires de la société TIFERT sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire, initialement prévue le 2 octobre 2025, puis reportée successivement aux 16 octobre, 26 novembre et 11 décembre 2025, est de nouveau ajournée à une date ultérieure.

La nouvelle date ainsi que le lieu de tenue de l'Assemblée seront communiqués ultérieurement.

202544241SANB3

---

## Sociétés à responsabilité limitée

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE MELKI «SODAM»**

**SARL au capital de 5.166.000 dinars**

**Siège : Km9 Route de Mornag Ben Arous**

**R.C : B02207431010**

**M.F : 1178038C/A/M/000**

Sur demande de la société «EL BARAKA» de conserves AMIRA (société mère), messieurs les associés sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi dix janvier deux mille vingt six (10/01/2026) à onze heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du mode et délais de convocation;

2) Révocation du gérant;

3) Nomination d'un gérant.

2025R03512SRLB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**Avis au public**

Le public est informé que la Société "STE YURA CORPORATION TUNISIA" dont le siège social est situé à la zone industrielle route de Tunis 3100 Kairouan, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-0016748 en date du 05 Novembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques pour automobiles située à proximité de la route de Tunis à la zone industrielle de Kairouan 2 "Site N°05" de la délégation de Kairouan Nord de gouvernorat de Kairouan et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kairouan ou de la municipalité de Kairouan.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Kairouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Kairouan ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que la Société Comptoir National du Plastique "CNP" dont le siège social est situé à proximité de la route de Tunis au Km 6.5 (la route Nationale N°1 à la partie reliant Akouda à Hammam Sousse) à la zone industrielle Akouda 4022 du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2025-09-0201-08217 en date du 29 Mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de fabrication, de transformation, stockage de produits plastiques et impression sur matière plastique située à l'adresse susvisée, conformément aux plans annexés à la demande mentionné ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité d'Akouda.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sousse ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'Akouda ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

# *DIVERS*

## Avis au public

**Perte du titre de propriété**

Moi, Najwa Ben Toumi El Guelmami, titulaire de la carte nationale d'identité n°00370507 délivrée à Tunis le 1er décembre 2022, déclare par la présente la perte du titre de propriété n°09/9218 au nom de feu Toumi El Guelmami, objet du registre foncier n°59437 Ariana, pour une maison située au 7 rue 6953, El Mnihla, telle que publiée dans le quotidien Assahafa le 9 décembre 2025.

2025R03515DIVD2

**Perte d'un titre de propriété**

M Mohamed Fathi Ben Ali Ben Hassen Lahmadi annonce le perte de titre de propriété au nom de «Aicha Lahmadi cin : 04127994» n°22607/25 daté le 16/4/2012 relatif au titre foncier n°81818 Monastir sis à rue Ali Bach Hamba Moknine et il a obtenu un certificat de perte concernant le titre de propriété mentionné ci-dessus éditée par le chef de poste de sécurité nationale de Moknine ouest daté le 5/12/2025 sous le numéro 682. Cette annonce a été publiée au journal "le Quotidien" le 12/12/2025.

2025S01653DIVD2

---

**Déclaration de perte**

Monsieur Mohamed Ben Monji Keskes titulaire de la carte d'identité n°01323204 déclare que son père Monji Keskes a perdu l'originale de son titre contrat de partage de propriété de terrain situé entre route Tunis et route Mahdia kilomètre 02 Sfax et consiste en un titre de propriété datée du 5/02/1983 et fait par deux notaires Habib Bou Sabah et Ibrahim Habib. En cela il veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la Kasses N°5 entre route Taniour et Kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01638DIVD2

---

**Avis**

Madame Donia Cherif déclare la perte le titre de propriété d'une parcelle de terre de 570 m² située route Saltnia km 9 Sfax elle veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01647DIVD2

**Avis**

Mr Belgacem Kousa déclare la perte du titre de propriété de 22 pieds d'oliviers située Sidi Dhaher Sfax il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01648DIVD2

---

**Avis complémentaire**

**Affaire de Mise à jour N°70292**

En vertu de la demande de mise à jour N°70292 soumise au Tribunal Immobilier le 7/10/2021 par Abdallah Ben Mohamed Ali Ben Mohamed Fjari, représenté par Maître Belhassen Bessamra ;

Visant l'inscription de la vente sous seing privé rédigée en langue française en date du 9/12/1974, consentie par Saleh Ben Hamdan Azabi au profit de Aicha Bent Said Ben Abdallah El Hamdi, portant sur la totalité de l'appartement sis au rez-de-chaussée de la propriété objet du Titre Foncier N°71499 Tunis, dénommé «Le Vardo Guido», d'une superficie de 1 are et 10 centiares, situé à Rue Alia et Rue Ennasr ;

Visant également la mention du décès de Aicha Bent Said Ben Abdallah El Hamdi, laissant pour héritiers ses deux fils Abderrahman et Elyes, fils de Khemais Ben Mohamed Ben Bouzid El Hamdi ;

Et visant l'inscription de la vente rédigée par acte authentique (notarié) en date du 18/02/1994, dont les droits de mutation ont été réglés le 02/4/1994, consentie par Abderrahman Ben Khemis Ben Mohamed El Hamdi et Elyes Ben Khemis Ben Mohamed El Hamdi, portant sur la totalité de l'appartement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à Rue Ibn Ghalia, Tunis, dépendant de la propriété objet du Titre Foncier N°71499 Tunis.

Toute opposition ou intervention concernant cette demande peut être déposée auprès du Tribunal Immobilier de Tunis dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

2025404217DIVD2